

**Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la formation à la conduite urgente des agents de police" posée le 27 novembre**

**André Frédéric** : Madame la ministre, le Comité P a publié, voici quelques temps, un rapport d'enquête concernant les accidents de roulage avec les véhicules de fonction, notamment dans les situations d'urgence. Plusieurs points intéressants sont mis en lumière par ce rapport. Je voudrais en soulever quatre en particulier.

Le premier porte sur la notion d'urgence. Il apparaît que cette notion est souvent laissée à l'appréciation au mieux du chef de zone, au pire de l'agent lui-même. C'est une situation évidemment regrettable. Ne serait-il pas judicieux de mieux encadrer cette notion?

Les trois suivants portent sur les besoins et capacités de formations. Il ressort en effet de ce rapport que le Centre de formation de Berg est fermé aux formations depuis 2008 pour mise en conformité. Pouvez-vous, madame la ministre, nous informer du délai prévu pour la réouverture de ce centre et, dès lors, pour la reprise des formations existantes dans ce centre?

Par ailleurs, il semblerait qu'il n'existe pas de formation spécifique à la conduite urgente. Une telle formation ne serait-elle pas nécessaire? Il est des circonstances dans lesquels les agents de police doivent mettre leur vie en danger pour accomplir leur mission. La moindre des choses est de leur donner les outils nécessaires pour restreindre les risques au maximum.

Enfin, et c'est sans doute le point le plus inquiétant, il apparaît que, dans la plupart des zones, les agents ne suivent pas de formation de recyclage, soit qu'ils en ignorent l'existence, soit que les exigences du service les contraignent à annuler leur participation. Or, il est évident que la meilleure formation du monde n'a aucune efficacité si elle n'est pas suivie. Madame la ministre, que

comptez-vous faire pour améliorer la situation à cet égard?

**Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur Frédéric, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense qu'il est indispensable de pouvoir suivre les recommandations du Comité P et, vu le nombre d'accidents, d'offrir une formation beaucoup plus adéquate à la conduite dans des situations violentes, d'urgence, de vitesse, etc. Je vais donc demander à la commissaire générale d'aborder ce sujet avec les membres de la CPPL (Commission permanente de la police locale) pour faire une proposition. Comme nous sommes dans le cadre de la réforme de la formation, il faudrait des modules renforcés de formation continue à cet égard, essentiellement accessibles à ceux qui font de la police administrative et qui n'ont pas nécessairement les formations des motards et des agents de la police de la route.

En ce qui concerne la réouverture de la seconde piste du Centre de formation de Kampenhout, qui est fermée depuis plusieurs années pour des travaux de réparation, la Régie nous dit qu'elle ne dispose toujours pas des fonds nécessaires. Dans ce centre de conduite de Berg, l'École fédérale forme les membres du personnel de la police de la route, des unités spéciales et, si la capacité le permet, certains membres spécialisés des zones.

Certaines écoles de police agréées proposent aux zones de police des formateurs à la conduite, en partenariat avec d'autres organismes spécialisés. Le coût de ces formations est souvent fort élevé. C'est pour cela qu'il faut intégrer cela dans la politique de formation globale accessible que l'on met en place. L'École fédérale a entamé une formation *Train the trainers* ("Former les formateurs") pour la conduite prioritaire, afin que chacune des écoles agréées puisse disposer de six formateurs spécialisés d'ici fin 2014.

De plus, dans le cadre de la réforme de la formation, le programme de la formation de base des inspecteurs de police prévoit désormais un module "intervention policière" axé sur des exercices, théoriques mais aussi pratiques, de conduite en situation d'urgence. Nous l'avons généralisé au niveau de la formation de base, mais je pense qu'il faut développer l'offre au niveau de la formation continue.

**André Frédéric** (PS): Madame la ministre, je me rends compte que vous êtes consciente du problème. Je vous remercie de poursuivre la réflexion pour engager cela dans le cadre de la réforme de la formation.

Un seul regret, mais cela ne relève pas que de vous: le centre de Berg, fermé depuis 2008, finira par tomber en ruine. Je n'ai pas le sentiment qu'on va y reprendre une formation un jour. C'est tout de même un outil important qui va disparaître, vraisemblablement à court terme, à moins qu'on ne découvre des moyens financiers supplémentaires.

**Joëlle Milquet**, ministre: Une des pistes est toujours en fonction.

**André Frédéric** (PS): Il y en a une qui fonctionne, quand même.

**Joëlle Milquet**, ministre: Rénover, oui, mais c'est le problème de la Régie des Bâtiments.

*L'incident est clos.*

